Plan de prévention et de gestion des déchets de Saint-Martin

Filières « Emballages Ménagers » et « Papiers Graphiques »



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

01

Etat des lieux en hexagone

02

Etat des lieux à Saint-Martin

03

Plan d'actions à Saint Martin

04

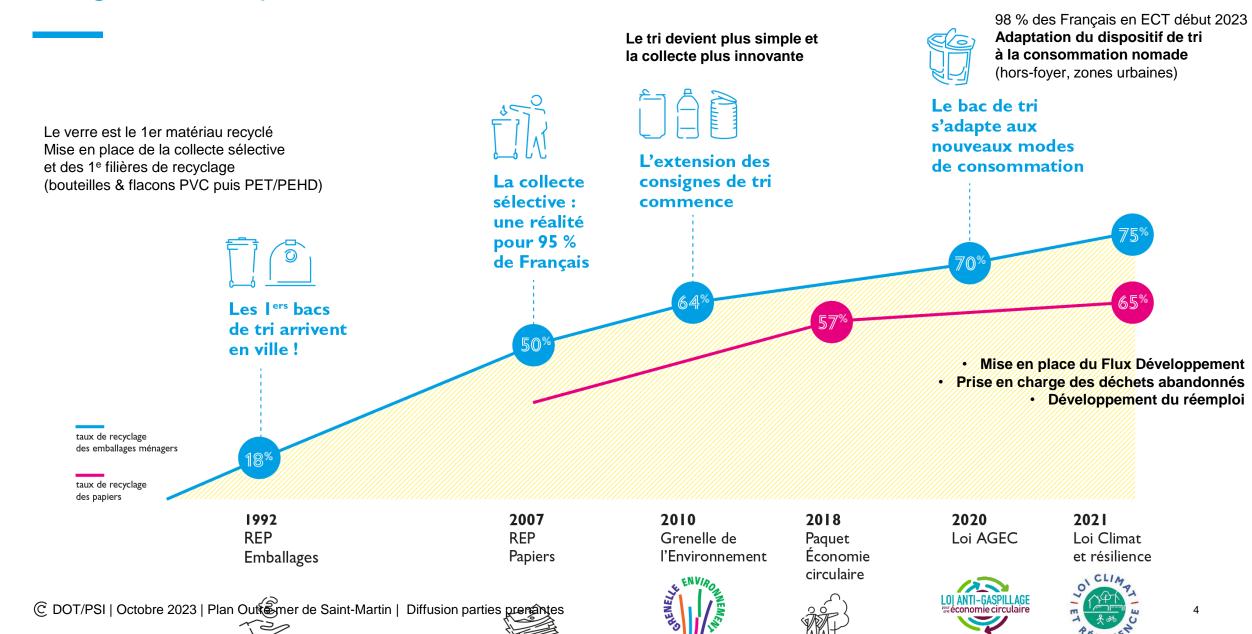
Echéancier prévisionnel de mise en œuvre

05

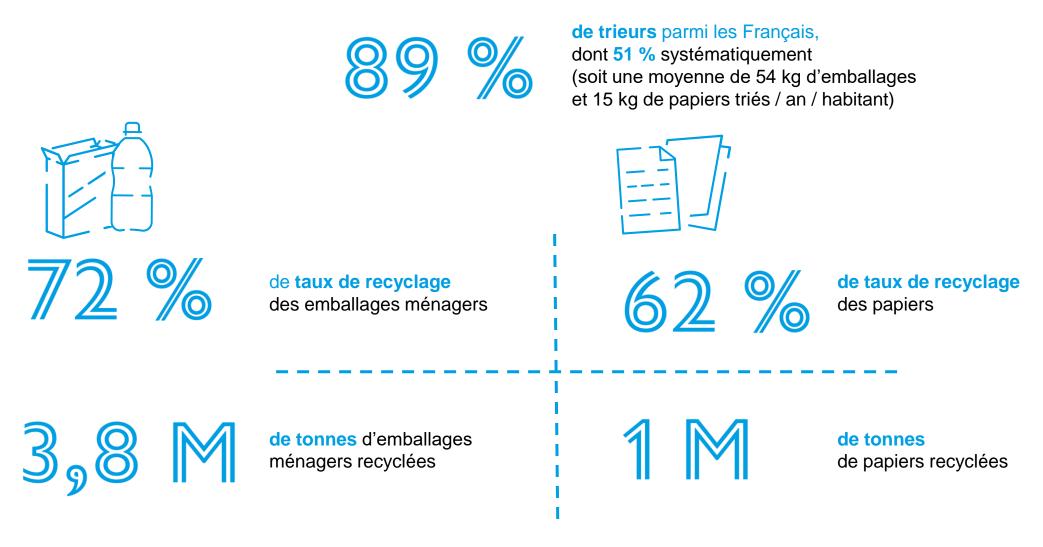
Les indicateurs et projection des tonnages à 2025

O1 Etat des lieux en hexagone

Les grandes étapes-clés de la collecte sélective



Le résultat de ces 30 ans de mobilisation ?



Présentations des modes de collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques (DOM inclus)

Répartition nationale des schémas de collecte

Type de schéma	Pourcentage (nombre d'habitants)
Multi-matériaux	73% (49 millions)
Fibreux/Non-fibreux	6% (4 millions)
Emballages/Papiers	16% (10 millions)
Autres schémas	5% (4 millions)
Non desservi	0% (0,03 millions)

Part des modes de collecte par matériaux (%population desservie/population communale)

Mode de collecte	Emballages légers¹	Verre	Papiers
Porte-à-porte	75%	16%	65%
Apport volontaire	32%	94%	46%
Point de regroupement	6%	1%	5%

Source : Descriptif de collecte 2022

¹ Par convention c'est le matériau plastique qui est pris en compte pour les indicateurs des emballages légers

Focus sur les fréquences de collecte et dotation de bornes (DOM inclus)

Fréquence de collecte en porte-à-porte des emballages ménagers

	Emballages légers¹	Verre
Fréquence	0,92	0,74

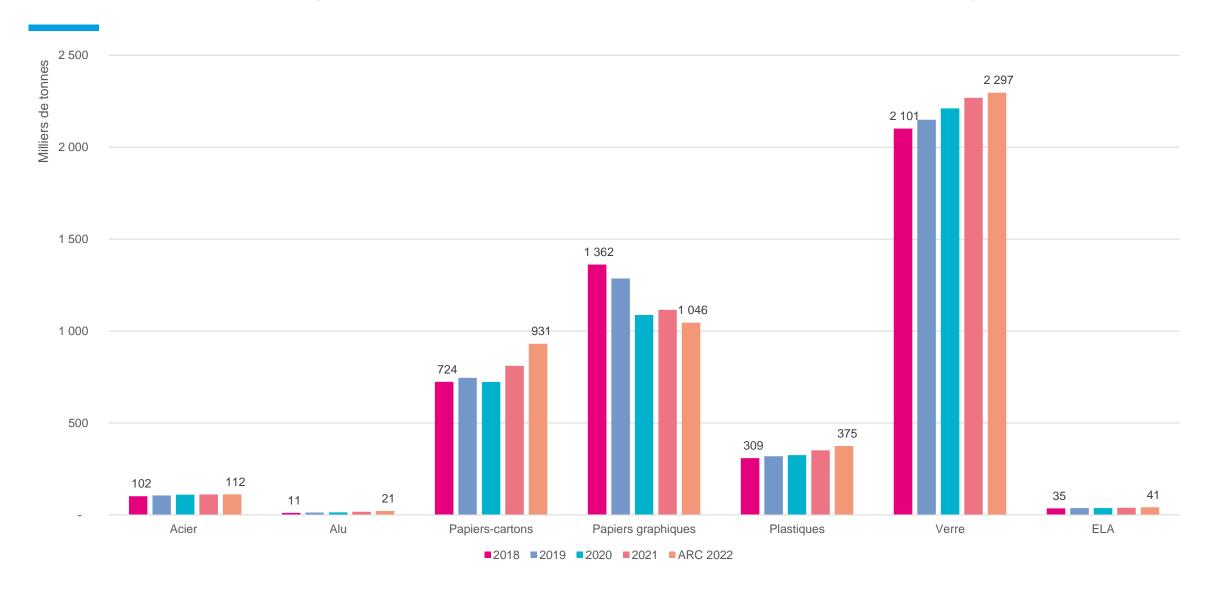
¹ Par convention c'est le matériau plastique qui est pris en compte pour les indicateurs des emballages légers

Dotation moyenne des bornes à verre par milieu quand n'y a pas de double service (donnée de référence à prendre en compte)

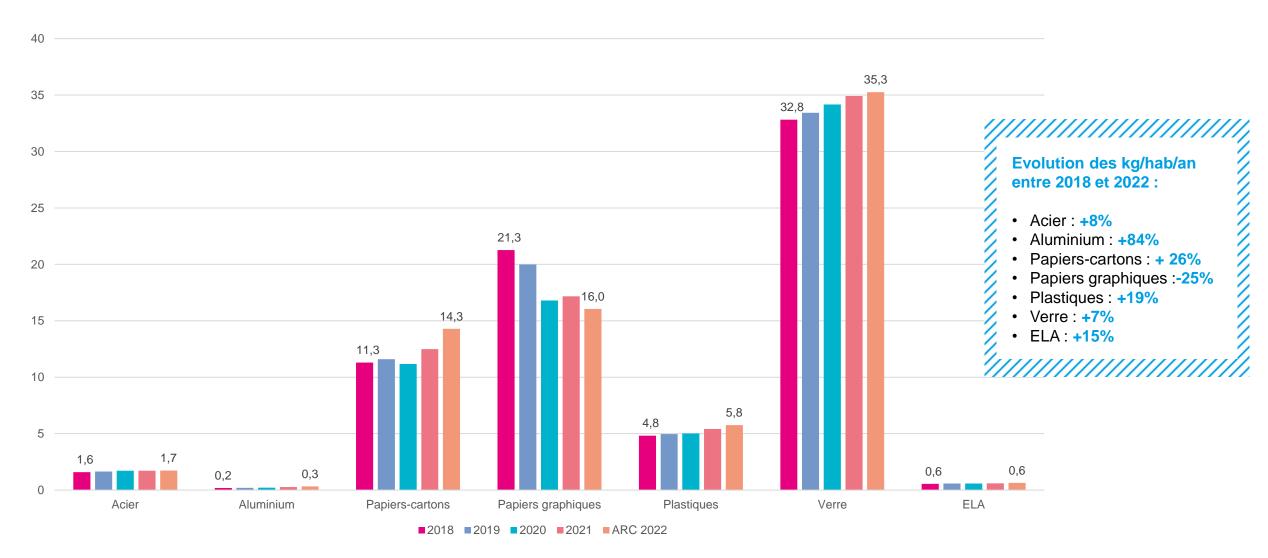
	Urbain dense	Urbain	Mixte urbain	Mixte rural	Rural	Moyenne nationale
Dotation (hab/borne)	532	376	303	249	170	271

Source : Descriptif de collecte 2022

Evolution des tonnages recyclés de 2018 à 2022 (ktonnes) - Hexagone



Evolution des kg/hab/an recyclés de 2018 à 2022 - Hexagone

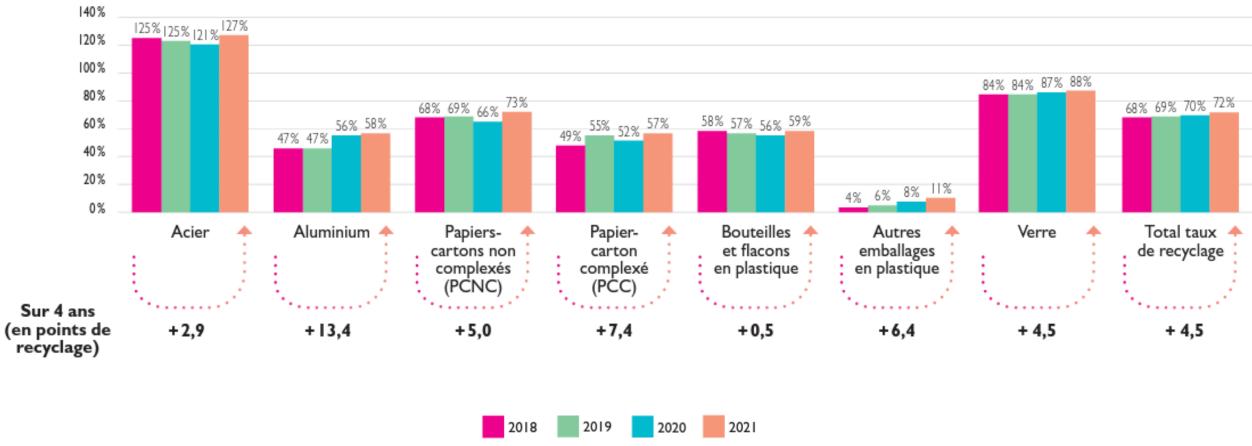


En matière de recyclage, des marches à franchir pour certains matériaux avec des enjeux d'éco-conception & de recyclage, de collecte et de tri

	Taux de recyclage 202	21 (données ARC 2021)		Objectifs de tau	x de recyclage	
	Hors décotes	Avec décotes		2025	2030	
Cartons	72%	→ 66%	<u> </u>	75%	85%	Pour les cartons, les objectifs européens sont encore éloignés mais restent
Plastiques	30%	→ 23%	泣	50%	55%	accessibles. Pour les plastiques et
Alu	58%	→ 34%	泣	50%	60%	l'aluminium, les objectifs européens sont très élevés par rapport aux TR actuels
Acier	100%+	▶ 82%		70%	80%	Pour le verre et l'acier , les objectifs européens 2030
Verre	88%	▶ 85%		70%	75%	sont d'ores et déjà atteints
Tous emballages	72%	▶ 66%	泣	65%	70%	

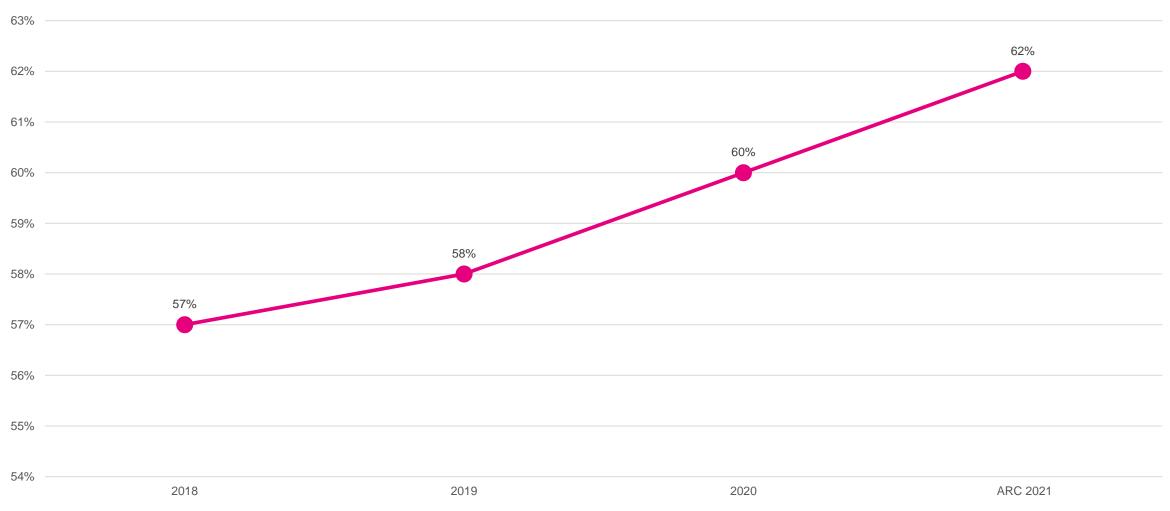
Même si le taux de recyclage global semble atteignable, les objectifs par matériau sont très ambitieux

Evolution des taux de recyclage nationaux des emballages ménagers entre 2018 et 2021 (ancienne méthodologie)



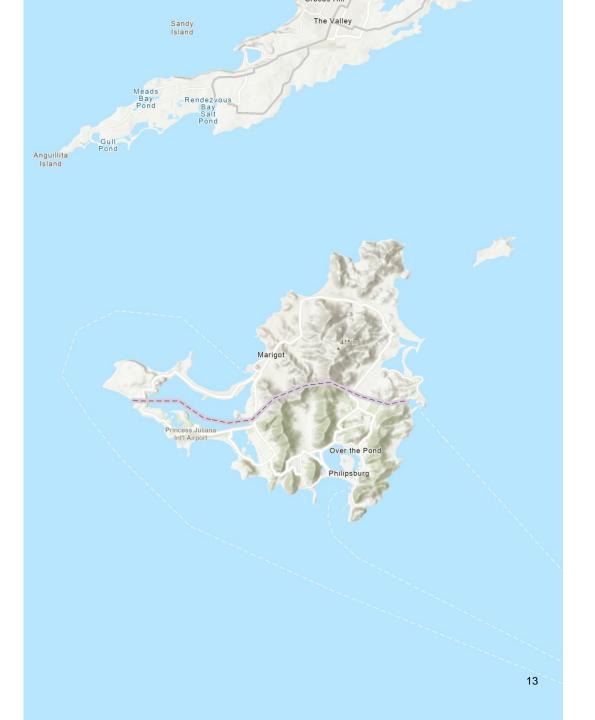
Source: « Quel dispositif à horizon 2030 ? » - CITEO

Evolution du taux de recyclage national des papiers graphiques entre 2018 et 2021 (ancienne méthodologie)



Source: Rapport d'activité CITEO 2021/2022

O2 Etat des lieux à Saint-Martin



Présentation du territoire



34 065 habitants en 2022

1 contrat CAP et 1 contrat Papiers Graphiques : *Collectivité de Saint-Martin* qui a la compétence collecte et traitement

Schéma de collecte: multimatériaux (emballages en métal, bouteilles et flacons plastiques, emballages en carton et papiers) et verre en apport volontaire.

Pas de centre de tri des emballages ménagers : les emballages et les papiers doivent être envoyés en Guadeloupe pour être triés.

Le verre est trié et broyé sur le site de l'entreprise VERDE SXM (Groupe Idex).

La collecte sélective a été mise en service en 2012. Le dispositif de précollecte a été fortement impacté par l'ouragan IRMA en 2017. La collecte sélective est opérationnelle mais actuellement il n'y a pas de recyclage des emballages légers et papiers.

Dotation

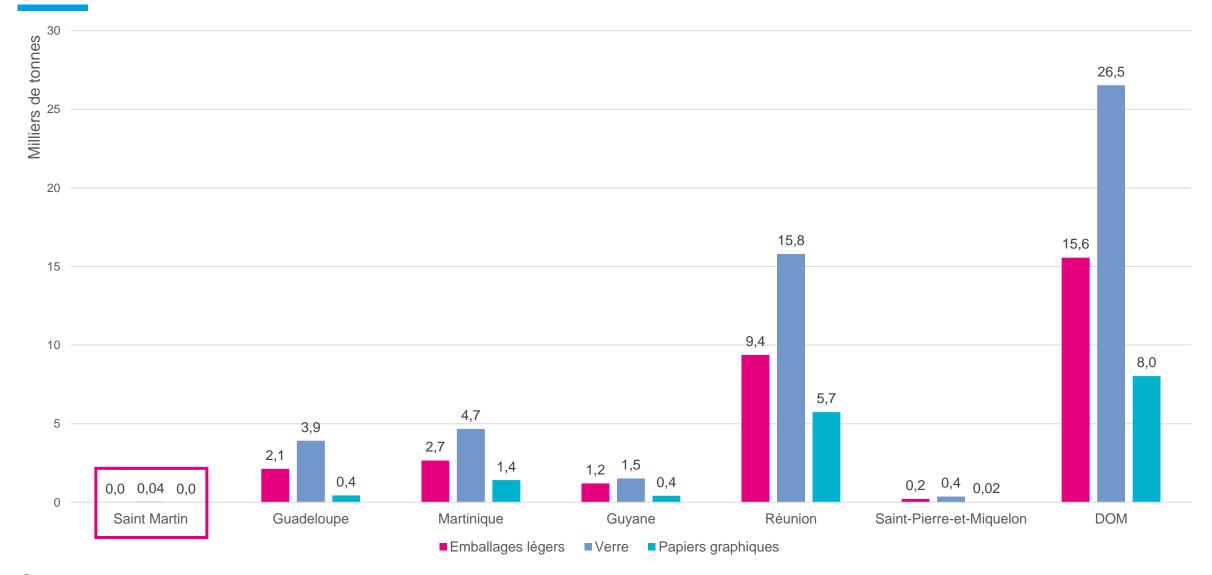


Flux	Population	Typologie d'habitat	Dotation moyenne de référence nationale (hab par borne)	Nombre de bornes cible	Nombre de bornes actuel (Descriptif de collecte 2022)	Besoin en nombre de bornes	Dotation moyenne actuelle
Emballages légers	34 065	Mixte urbain	303	112	38	74	896
Verre	34 065	Mixte urbain	303	112	40	72	852

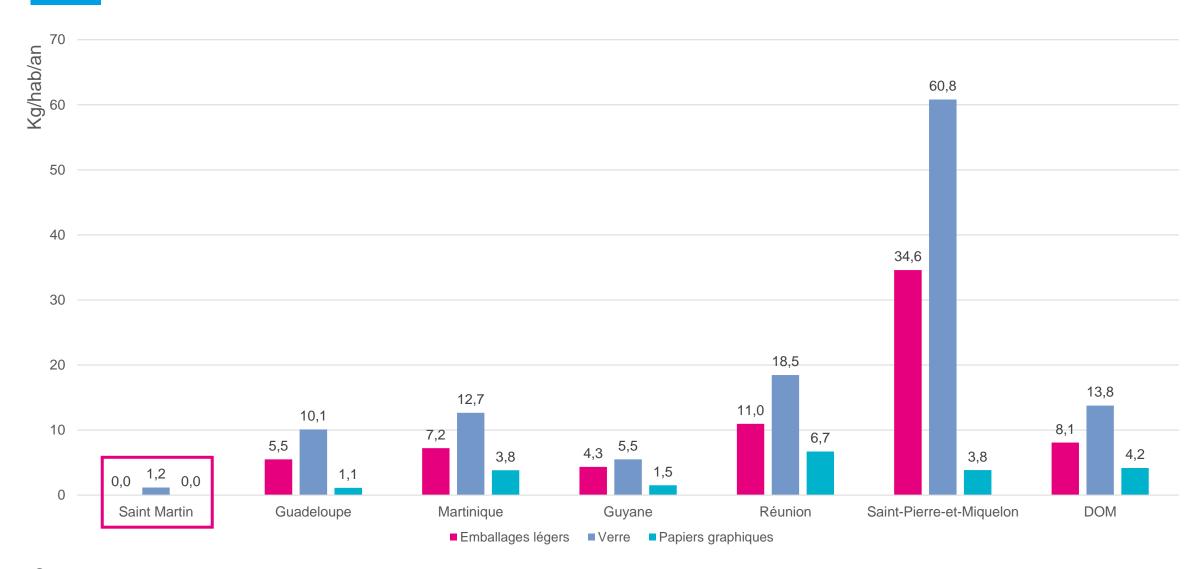
Points de collecte hors-foyer :

130 points de collecte tri-flux hors-foyer sont répartis sur le territoire de la collectivité de Saint-Martin. Chaque point est composé d'une corbeille OMR, une corbeille emballages légers et d'une corbeille verre

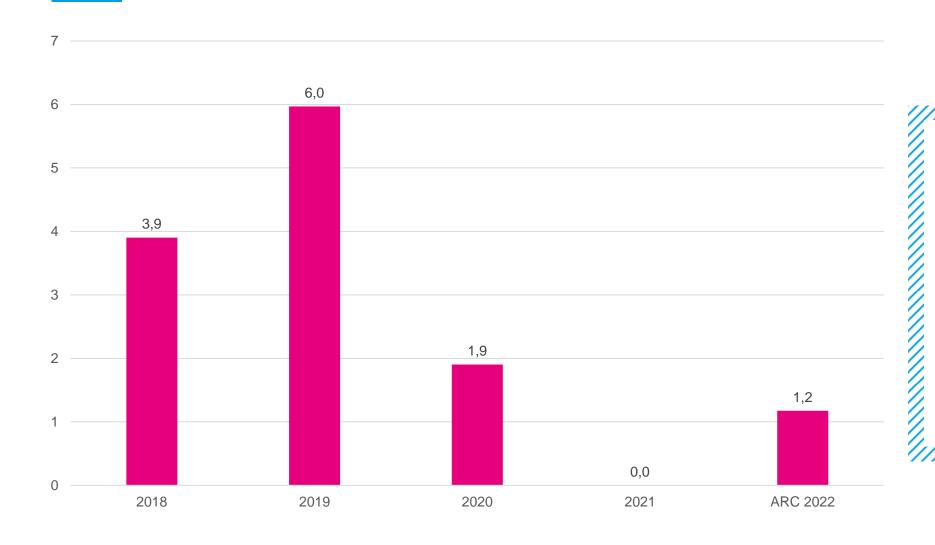
Quantités soutenues, comparaison entre les territoires d'Outre-Mer (Arrêté des comptes 2022)



Quantités soutenues, comparaison entre les territoires d'Outre-Mer (Arrêté des comptes 2022)



Evolution depuis 2018 des performances du verre (en kg/hab/an)



L'ouragan Irma de 2017 a beaucoup impacté la collecte sélective (perte de nombreuses BAV, destruction de la presse à balles pour le flux bav jaunes).

Les baisses de performance de 2020, 2021 et 2022 sont dues principalement à la fin des marchés de collecte des BAV. > Les marchés de collecte ont été attribué de nouveau en juin 2022.

Evaluation du gisement : méthodologie

L'estimation du gisement à Saint-Martin a été réalisé en additionnant :

- La part des emballages¹ restant dans les OMR dans le MODECOM 2021/2022 réalisé par l'ADEME.
- Et les tonnages soutenus pour les emballages et les tonnages recyclés pour les papiers graphiques en 2021 ramenés en kg/hab/an

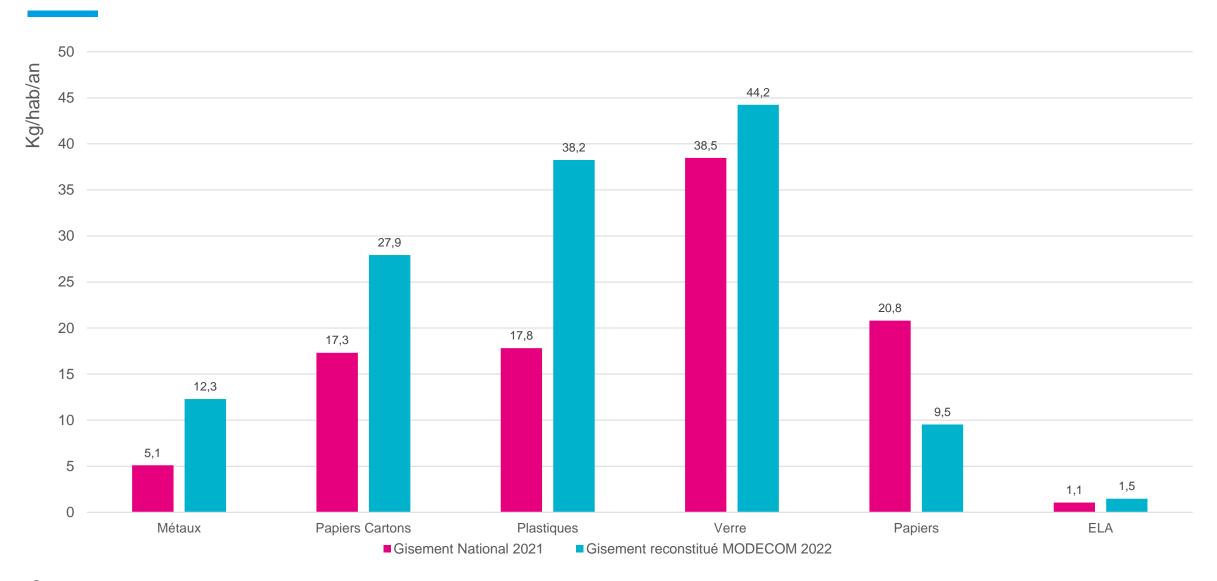
La part des emballages ménagers dans chaque catégorie de matériau a été isolée autant que possible dans les MODECOM.

Une part d'humidité a été enlevée pour prendre en compte les souillures présentes dans les OMR (calculée à partir des taux d'humidité par matériaux du MODECOM Réunion) et 10 % d'humidité naturelle a été réintroduite pour les papiers et cartons.

Le gisement reconstitué à Saint-Martin est comparé au gisement contribuant national 2021.

¹ A Saint-Martin, la collecte des ordures ménagères se fait en bacs de regroupement, celles des déchets des professionnels se fait dans les mêmes points de regroupement, il n'a donc pas été possible de distinguer la part d'emballages dus exclusivement aux ménages.

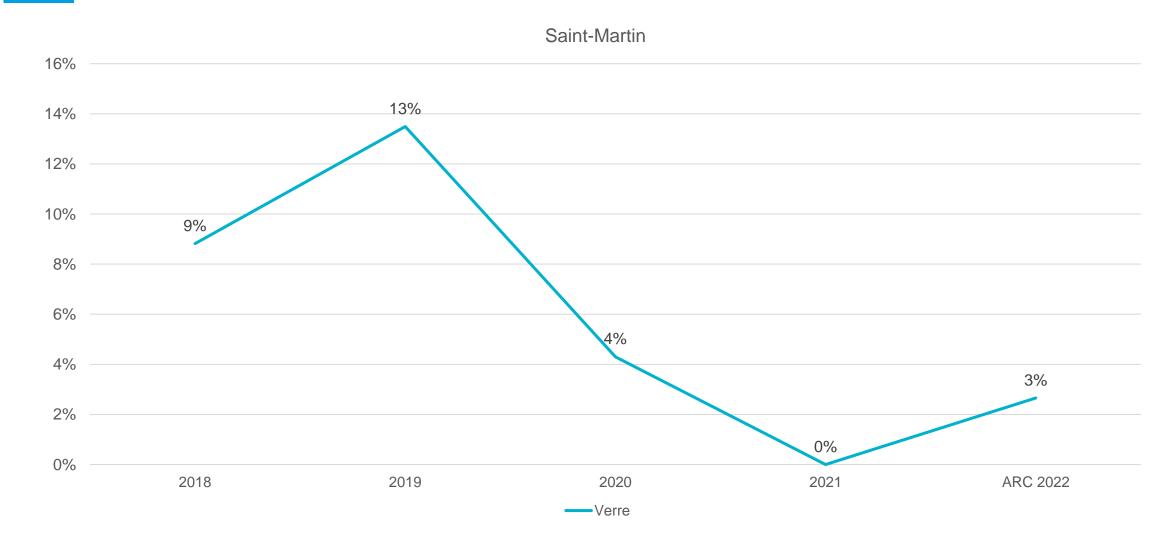
Gisement des emballages ménagers reconstitué à Saint-Martin (kg/hab/an)



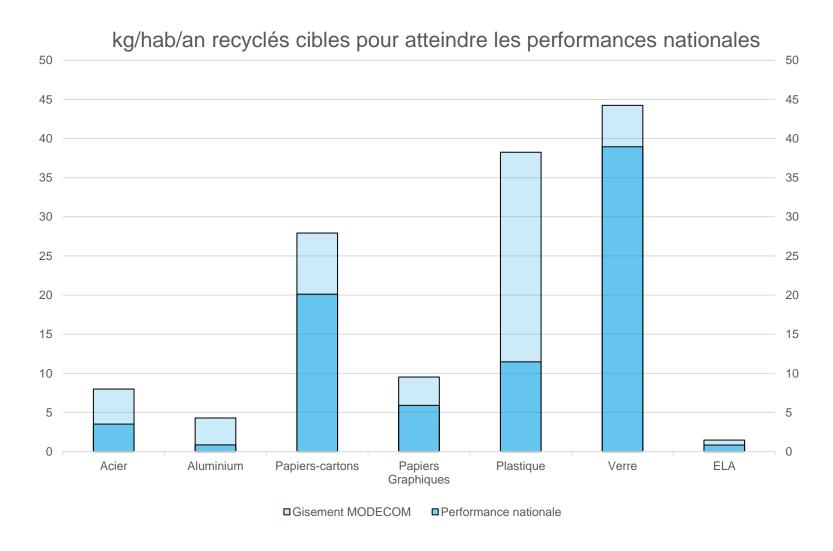
Taux de captage du verre depuis 2018 (ancienne méthodologie)



Pour le calcul des taux de captage, le gisement pris en compte est celui calculé précédemment via le MODECOM. Il a été considéré égal pour les autres années.



Objectif par matériaux, Saint-Martin



Dans le Modecom Saint-Martin, la catégorie « Métaux » n'était pas détaillée.

Pour pouvoir appliquer les objectifs par matériaux, la répartition entre aluminium et acier de la Guadeloupe a été appliquée : 35% alu pour 75% d'acier

O3 Plan d'actions Saint Martin

Déclinaison des actions à mettre en œuvre

Collecte et Tri

Mobilisation

Recyclage

Réemploi **Abandonnés**

- Poursuivre des **Programmes** d'Actions **Territorialisés**
- Mettre en œuvre l'Extension des Consignes de Tri
- Développer les dispositifs de collecte hors fover
- Accompagner les dispositifs d'incitation au tri

- Développement des actions de mobilisation avec des campagnes grand public et des activations terrain
- Accompagnement des lauréats de l'AMI valorisation locale
- Nouvel AMI valorisation locale en 2024
- Mise œuvre opérationnelle de la reprise des matériaux

Contrat spécifique pour la prise en charge des coûts de nettoiement

Déchets

- Actions de prévention et de sensibilisation aux gestes civiques pour former des écocitoyens. (Expédition 7ème Continent, Gestes Propres)
- Appel à projets doté de 50M€ pour produire des emballages réemployables

3.1 Collecte et Tri

Poursuivre les Programmes d'Actions Territorialisés (PAT)

Soutiens prévus aux cahiers des charges

Plan d'Amélioration des Performances des CL

Soutiens à l'investissement

Ces soutiens financent les projets pour obtenir un saut de performance Soutiens au fonctionnement

Ces soutiens répondent aux spécificités des territoires et valident l'avancement des projets.

PAT des territoires

Citeo en maîtrise d'ouvrage

- mobilisation territoriale
- développement de la valorisation locale

Les soutiens prévus par les cahiers des charges couvrent aussi bien les soutiens au fonctionnement et à l'investissement dans le cadre des PAP que les actions menées en propre par Citeo dans le cadre des PAT comme la mobilisation territoriale ou le développement de solutions de valorisation locale.

En €/hab./an	Agrément EMB	Agrément PG
Saint Martin	19	2,2

PAT – Focus Collectivité de Saint-Martin pour 2023, projets à fin septembre 20

Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Amélioration de la collecte de proximité	La pré-collecte est à 100% en apport volontaire. Les PAV sont installés près des habitations, dans les quartiers, en centre-ville et aux abords des routes. Ils prennent en charge le hors foyer également. La densité de BAV installée est faible car le cyclone de 2017 a détruit une majorité d'entre eux. Un peu moins d'une quarantaine de PAV CMPJ et verre est encore opérationnelle sur le territoire. Un déploiement de BAV Verre et légers MOE Collectivité est en cours (38 CMPJ et 30 Verre).	L'étude d'implantation ayant été faite en 2022, l'action consiste à installer des BAV aériennes et semi-enterrées (objectif : 125 x 2 BAV aériennes + 4 x 2 BAV semi-enterrées). Des dalles et plateformes sont à réaliser pour l'installation des bornes. En complément, la CL souhaite déployer des sondes de télérelève pour la mesure du niveau de remplissage sur toutes les BAV - MOA Citeo.
Expérimenta tion hors- foyer	Actuellement, le flux d'emballages consommé en hors foyer est pris en charge par 130 points de 3 corbeilles de rue (OMR, bouteilles en verre et emballages légers). Les points sont principalement situés en centre-bourg de Marigot et Grand-Case et aux abords des établissements d'enseignement.	 La CL St-Martin souhaite prendre en charge la collecte hors foyer dans différents cas de figure : Pour compléter le dispositif en place, la CL St-Martin souhaiterait le déploiement de 50 lots de corbeilles tri-flux aux abords des établissements scolaires et aux abords des plateaux sportifs non dotés Pour couvrir les fêtes de quartier, il est prévu le déploiement de BAV plus petites, déplaçables et faciles à installer (type mobile) : 30 BAV verre / 30 BAV légers (CMPJ).

PAT – Focus Collectivité de Saint-Martin pour 2023, projets à fin septembre 20

Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Déploiement d'une mobilisation locale	La collectivité de Saint-Martin s'équipe en matériel de pré-collecte. Les marchés de collecte et de traitement seraient opérationnels fin T1 2024. Il est nécessaire de relancer la communication pour sensibiliser l'administré au tri des emballages.	 Les actions prévues dès le redémarrage de la collecte sont : Déploiement d'une communication de lancement et de proximité mutualisée avec la mobilisation Citeo et la communication sur le déploiement des corbeilles de rue tri-flux Relance des indispensables de la communication : Lettre d'information Mémo-tri Mise à jour de Facebook et site internet Création de kits de communication dédiés aux actions de proximités

PAT - Focus projets de la Collectivité pour 2023*



Amélioration de la collecte de proximité

- Financement de 250 BAV verre et jaunes
- Financement d'un dispositif de collecte d'emballages lors d'évènements type fêtes de quartiers



Déploiement d' une mobilisation locale

 Projets de communication de proximité et de création de kits pour sensibiliser les habitants aux bons gestes de tri



Expérimentation hors foyer

- Projet d'accompagnement au déploiement de corbeilles de rue tri-flux par une communication de proximité
- Projets d'acquisition de dispositifs de précollecte hors foyers complémentaires

Mettre en œuvre l'Extension des Consignes de Tri (ECT)

Barquettes en PET (mono et multicouches)







Emballages en PS/PSE/XPS









Briques alimentaires







PE et PP





PE-PET et PP-PET





Complexes Aluminisés







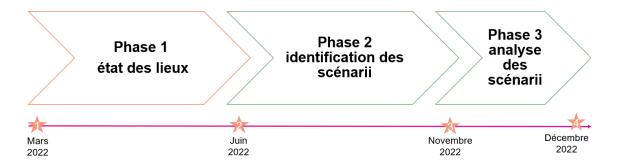
Complexes PE-PP

Le déploiement de l'ECT doit intervenir au 31/12/2022 au niveau hexagonal.

La mise en œuvre effective pourra être décalée au 1er janvier 2026 pour les DROM-COM.

Mettre en œuvre l'ECT – Les études engagées

- Sur demande des EPCI, Citeo a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'étude de préfiguration de l'ECT.
- Citeo a lancé une consultation et à sélectionné le bureau d'études V2R chargés de réaliser ces études.
- Mise en place d'un comité de pilotage avec :
 - √ la Collectivité,
 - ✓ l'ADEME Saint Martin et Guadeloupe,
 - ✓ la DEAL.



Mettre en œuvre l'ECT



Le scénario de base repose sur un export des tonnages de collecte sélective sur la Guadeloupe continentale pour être triés.

Les collectivités de Guadeloupe privilégient, à date, un schéma de tri où les Extensions des Consignes de Tri (ECT) seraient orientées vers les refus de tri, pour être préparées en Combustibles Solides de Récupération (CSR) en vue d'une valorisation énergétique.

Si ce scénario était mis en œuvre, alors que la Collectivité de Saint Martin travaille en partenariat avec l'entreprise VERDE pour le développement d'une unité de valorisation énergétique sur son territoire, l'hypothèse d'un export des flux de collecte sélective vers la Guadeloupe devrait être revue.

Développer le tri hors foyer

Contexte réglementaire

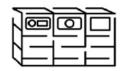
- Loi AGEC n°2020-105 (Art. L. 541-10-18.-I) **Généralisation d'ici au 1**er janvier 2025 de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, notamment par l'installation de corbeilles de tri permettant cette collecte séparée.
- Loi AGEC n°2020-105 (Article L.541.21-2-2) Renforcement des obligations de tri et collecte séparée des déchets, dont ceux issus de la consommation courante du public et des salariés, dans les Établissements Recevant du public (ERP)
 - Les exploitants des établissements recevant du public organisent la collecte séparée des déchets du publics en mettant à disposition des dispositifs de collecte séparée des emballages ménagers constitués majoritairement de plastique, acier, aluminium, papier ou carton ainsi que des déchets d'imprimés papiers, de papiers à usage graphique et des biodéchets
- Décret n°2021-950 « 7flux » (« 8 flux » à compter du 1^{er} janvier 2025)
 - Extension de l'obligation de tri « 5 flux » Papier, Métal, Plastique, Verre, Bois aux déchets de fraction minérale et aux déchets de plâtre à compter du 1^{er} janvier 2025 (non applicables aux ménages, aux communes ou groupement de communes)

Développer le tri hors foyer

Sur la base dispositif déjà en vigueur pour les conteneurs d'apport volontaire (achat des conteneurs par Citeo puis rétrocession à titre gratuit lors de la pose), Citeo souhaite proposer une offre de mobilier urbain pour compléter le dispositif déjà en place à Saint Martin :

- Corbeilles de rues,
- Abris-bacs,
- Bornes de 800 litres à 2 m3.







Lancement d'une consultation le 22 mai avec 5 lots géographiques (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Guyane) auprès de différents fabricants / distributeurs :

- CONTENUR OTTO
- SERI SULO
- ABC

Retour des offres 16 juin 2023, analyse en cours

Accompagner les dispositifs d'incitation au tri : un AMI propre aux Outre-mer



Capter plus de tonnes.

mobilisation des citoyens

solutions de collecte nouvelles et complémentaires au dispositif existant



Soutenir l'innovation.

Amorçage de projets en développement.

garantir la reproductibilité

démontrer leur viabilité économique à plus grande échelle.



Promouvoir le geste de tri.

Innovation technique ou contextuelle.

Incitation **solidaire** avec versement de dons à des associations.



Accompagner des publics à faibles performances.

spécificités territoriales et solutions adaptées.

accompagner les publics peu ou pas impliqués

Par cet Appel à Manifestation d'Intérêt, Citeo souhaite aider techniquement et financièrement les acteurs souhaitant améliorer la collecte. Les modalités d'accompagnement sont en cours d'élaboration pour lancement au S2 2023.

Accompagner les dispositifs d'incitation au tri : les projets attendus

Projets éligibles

Les projets éligibles sont les suivants :

- Collecte solidaire / collaborative / créatrice de communauté
- Déploiement de dispositifs innovants:
 - Mieux adaptés aux urbains
 - Incitant au geste de tri
 (applications, dispositifs de récupération, compteurs, etc.)
- Opération ciblée sur des populations à faible mobilisation

Les projets peuvent concerner les emballages collectés seuls ou en mélange avec les papiers graphiques.

Critères de sélection

La sélection des projets se fera sur les critères suivants :

- Analyse du besoin
- Caractère innovant
- · Caractère reproductible
- Etat de développement du dispositif proposé
- Soutenabilité du modèle économique
- Calendrier de mise en œuvre
- Mobilisation éco-solidaire

Porteurs de projets

L'AMI s'adresse aux acteurs suivants :

- Publics (EPCI collecte ou traitement)
- Privés (entreprises, starts up, associations, bailleurs, etc)
- Si le candidat n'est pas une collectivité, celui-ci devra joindre à son dossier de candidature une attestation de la collectivité compétente autorisant l'expérimentation proposée

3.2 Mobilisation

La stratégie 2023 - 2024

Un lancement de la mobilisation territoriale est programmé en novembre 2023 :

- 1er temps : Lancement la campagne de sensibilisation en digital, affichage, radio ;
- 2nd temps: étapes de sensibilisation/mobilisation avec des activations terrain.

OBJECTIF 2023: LANCER LA COMMUNICATION TERRITORIALE

A la suite d'une concertation avec les équipes de la collectivité de Saint-Martin, il a été décidé de capitaliser sur la campagne créative existante pour les Antilles-Guyane qui a fait ses preuves en l'adaptant au territoire de Saint-Martin (partie française).

L'axe créatif est le suivant : « libres et fiers, on ne dit pas comment quoi faire, laissons chacun s'approprier le geste et l'exprimer ». L'accroche déclinée « Peu importe comment vous le faites, tant que vous triez vos emballages et papiers dans le bac jaune » sera adaptée au contexte de Saint-Martin.

SUR LE TERRAIN 2023 : MOBILISER POUR FACILITER LE PASSAGE À L'ACTE

Convier les Saint-Martinois à prendre part à l'action, lors d'un événement grand-public au 4^{ème} trimestre 2023.

Le pré-test







Il a été acté de mener un pré-test auprès des administrés de Saint-Martin afin de nous assurer de la bonne adéquation entre cette campagne et le territoire.

Ipsos outre-mer mènera cette enquête quanti pour pré-tester trois pistes afin de mesurer celle qui rassemble les meilleurs scores (150 interviews / 15' de questionnaires).

La stratégie de moyens 2023 - 2024

Affichage

Nous nous associons aux deux réseaux existant en partie française afin d'assurer une visibilité homogène sur l'ensemble de cette zone :

- Le réseau IZ
 CONSULTHINK implanté
 dans le centre-ville de
 Marigot et ses environs
 avec du matériel type
 «sucette».
- Le réseau KAZACOM implanté sur l'ensemble de la partie française avec du matériel type «abris de bus».

La radio

Nous sélectionnons les stations en fonction des typologies d'auditeurs qu'elles ciblent :

- YouthRadio: radio associative, musicale, avec des talksshow, très appréciée par la population anglophone.
- NRJ : radio musicale diffusée sur les deux parties de l'île.
- RDI: radio d'information avec RMC, mais également de la musique et du sport (retransmission des évènements sportifs en direct).
- Transat : radio musicale poprock.

Le digital

Nous sélectionnons les sites en fonction de leur audience :

- Le Pélican : site du titre LE PELICAN. Ils annoncent 1 300 000 de pages vues en 2022.
- Le 97150 : ils comptent 32 400 de pages vues par mois pour environ 16 500 utilisateurs
- Soualiga Post : il est très consulté pour l'actualité de l'île avec plus de 25 499 visiteurs et 95 365 pages vues par mois.

3.3 Recyclage

Pourquoi un AMI sur la valorisation locale en Outre-mer?

Les territoires ultra-marins ont majoritairement recours à l'exportation pour le recyclage

La principale raison est structurelle :

leur faible bassin de population génère des volumes de déchets trop limités pour favoriser le déploiement d'infrastructures de recyclage industrielles de manière pérenne

Conséquences:

Valorisation locale



Verre uniquement (sauf la Réunion et Mayotte)

Exportation



80% des tonnages, soit en moyenne 8 000 km parcourus par tonne

Impact



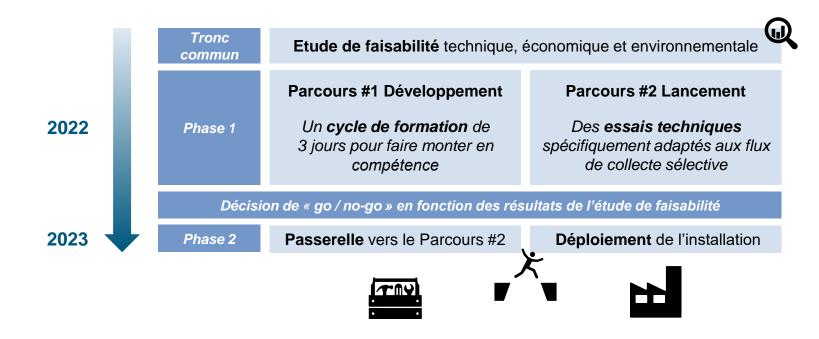
Coûts économique et environnemental importants

Rappel de l'AMI Valorisation locale en Outre-mer en cours

Objectifs:

- fournir un accompagnement technique et financier au développement de solutions locales de valorisation des matériaux issus de la collecte sélective dans les territoires ultramarins
- valoriser le développement du savoir-faire de ces territoires

Méthode : deux parcours distincts, adaptés au niveau d'avancement des projets et reliés par une passerelle :



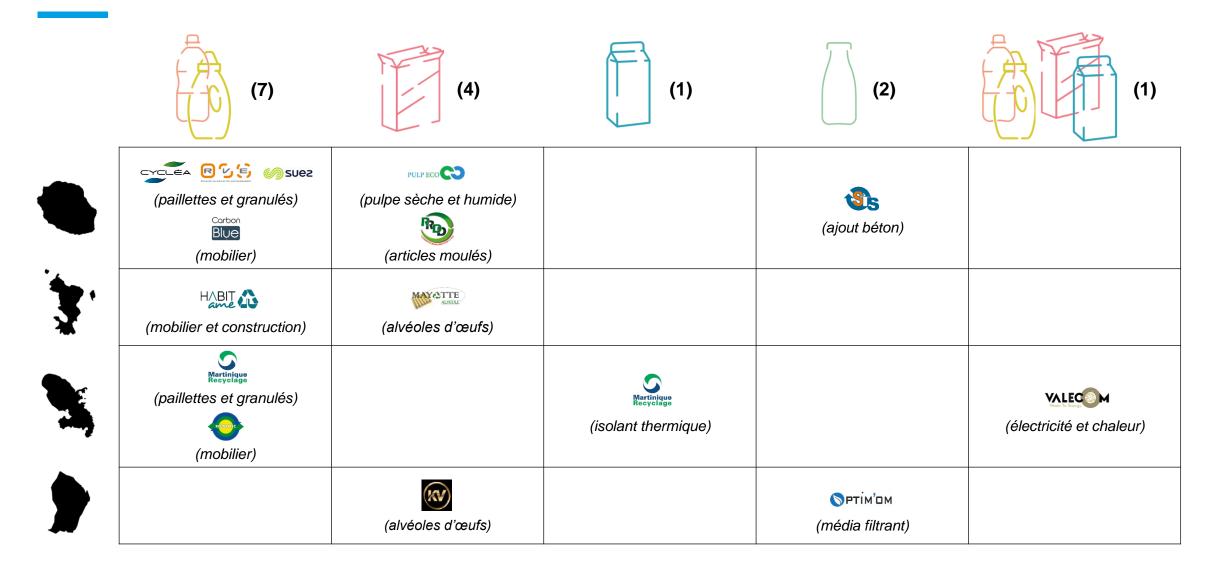
Rappel de l'AMI Valorisation locale en Outre-mer en cours

Financement:

- prise en charge complète de la formation du Parcours #1
- jusqu'à 80% de taux de financement selon les lignes de dépenses éligibles (études, tests, équipements)

Dépenses éligibles	Taux de financement Citeo	Plafond de financement Citeo					
Parcours #1 : Développement (dépenses gérées en propre par Citeo)							
Formation (ateliers thématiques)	100%	N/A					
Frais de participation aux ateliers (transport, restauration, hébergement)	100%	N/A					
Parcours #2 : Lancement							
Tests (caractérisations, analyses en laboratoire, prototypages, etc.)	80%	10 000 € / test					
Equipements (amortissement d'achat ou location pendant la durée de l'AMI)	80%	300 000 €*					
Communication (prestations, évènements, etc.)	30% des dépenses éligibles du projet	5 000 € / campagne					
Tronc commun							
Etude de faisabilité (BE / consultance)	80%	50 000 €					
Pilotage							
Pilote (1 RH ou AMO pour le la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des résultats)	15% des dépenses éligibles du projet	20 000 €					

15 projets lauréats répartis sur 4 territoires



Calendrier de mise en œuvre de l'AMI

Réalisations en 2022 :

- Inauguration de la plateforme de recyclage STS à la Réunion en avril 2022
- Ateliers de formation des projets de Parcours #1 à Paris du 14 au 16 juin 2022



STS relève le pari du recyclage du verre

Spécialisée dans le tri des déchets du BTP, STS lance en avril 2022 à Pierrefonds une activité de broyage du verre, qui sera incorporé dans le béton par les principaux fabricants de l'île.

le site de Sud Traitement Service (STS) attire les regards des automobilistes quittant Saint-Pierre en direction du Nord. À deux pas de la quatre-voies, sur trois hectares STS accueille chaque année entre So et 130 000 tonnes de déchets du BTP pour les trier et si possible les valoriser, en granulats à usage routier et broyats de bois pour l'horticulture. L'entreprise, fondée par Philippe Frégence et Rudolph Lorion, à la tête de deux PME du filière de recyclage des déchets de plâtre, incorporés dans les produits de Ciments de Bourbon.

« Nous captons également du un procédé de broyage produiverre, comme des vieux nacos sant une poudre qui intéresse les ou des vitres de fenêtres, ainsi fabricants de béton. » Ces derque 800 tonnes de verres plats, niers compensent la porosité du explique Eric Rollin, directeur basalte réunionnais en surdosant à ce gisement depuis longtemps coût. La poudre de STS permet de Le haut bâtiment de 2 300 m² ac-



et après de longues recherches et réduire les quantités de ciment

divers essais, nous avons identifié dans le béton et d'améliorer sa performance, notamment sa résistance à la fissuration. L'entreprise sudiste vient d'investir 7 millions d'euros dans son Centre de valorisation des déchets echnique de STS. On s'intéresse leur produit en ciment, ce qui a un (CVD), sur la zone de Pierrefonds.

du verre et les installations de traitement des déchets de plâtre de traiter la totalité du gisement réunionnais. « À une époque or evient compliqué, les ressources locales suscitent de l'intérêt, pour uit Eric Rollin. Le projet bénéficie de la défiscalisation et de subven tions, notamment parce que nous avons installé une centrale photo voltaïaue en toiture pour couvri 50 % des besoins de notre activité

© Citeo

Le CVD travaille d'ores et déià à organiser son approvisionnement collecte sélective, qui représente la majorité du gisement. Outre les pare-brise pourront égale ment être transformés en poudre



À venir en 2023 :

- Finalisation des études de faisabilité et décision de go / no-go pour les projets en fonction des résultats, au S1 2023
- Financement des équipements pour le déploiement des installations de valorisation locale, à partir du S2 2023
- AMI valo locale saison 2:

					C	Å	
1	?	?	?	?	?	?	
	?	?	?	Ä	?	?	Ä
3	?	?	Ä	Ë	Ë	Ä	
	?	?	?	<u></u>	Ä	Ä	?
	?	?	?	Ä	Ë	Ä	Ä
" *	?	?	?	?	?	?	
	?	?	?	?	?	?	

Mise en œuvre opérationnel de la reprise des matériaux



V. Actions spécifiques à l'outre-mer V.1. Principes généraux

V.1.c. Reprise et recyclage

Les principes communs de la reprise et du recyclage des déchets d'emballages ménagers conformes aux standards s'appliquent dans les territoires concernés, quelle que soit l'option de reprise et de recyclage, à toutes les tonnes triées en vue du recyclage et ouvrant droit à un soutien par le titulaire.



Dans cette option de reprise spécifique aux territoires ultra-marins, le titulaire propose aux collectivités territoriales avec lesquelles il a conclu un contrat, une garantie de reprise en toutes circonstances de l'ensemble des déchets d'emballages conformes aux standards, et ce pour chaque standard (à l'exception des standards spécifiques à l'extension des consignes de tri et aux papiers-cartons complexés), à un prix de reprise positif ou nul, départ du centre de tri ou de l'unité de traitement ou de plateforme de regroupement.

Le titulaire informe la collectivité territoriale des différents coûts qu'il supporte, des prix de vente et de la destination des matériaux triés.

Si pour un standard, les prix de vente sont supérieurs à l'ensemble des coûts supportés, l'écart correspondant est versé à la collectivité territoriale.



Concordance des tonnes des soldes EMB



Citeo contractualise directement avec les repreneurs (13 contrats en cours)



Citeo assume le coût de la reprise



Envoi d'un courrier annuel de bilan de la reprise



Reversement des standards bénéficiaires par CL et par flux

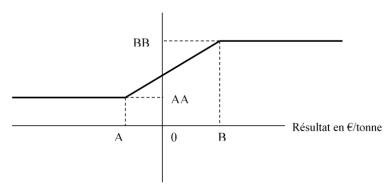
Mission d'état des lieux et refonte des contrats de reprise

Objectifs : optimiser les résultats de la reprise, notamment les recettes et coûts :

Phase 1 – Etat des lieux de la reprise DROM-COM en 5 lots :

- Documents contractuels
- Cadre normatif
- Marchés de rachat matière (recettes)
- Logistique terrestre et maritime (coûts)
- Opportunités d'exutoires régionaux

Formule de rémunération actuelle :



Phase 2 – Proposition d'un contrat-type et d'un guide d'appel d'offres

Prochaines étapes :

Mission BE : T1-2 2023

AO: T2-3 2023

Signatures contrats 2024 :

T4 2023

3.4 Déchets abandonnés

Déchets abandonnés : de quoi parle-t-on ?

	Décharges illégales	Dépôts sauvages	Dépôts contraires au règlement de collecte	Déchets abandonnés dits « diffus »
Exemple				
Entre dans le périmètre de la convention ?				
© DOT/PSI	Octobre 2023 Plan Outre-mer de Saint-M	artin Diffusion parties prenantes	Uniquement pour la partie déci	hets d'emballages ménagers

La « philosophie d'accompagnement » de Citeo en matière de lutte contre les déchets abandonnés



Les moyens de la REP doivent servir à réduire le nombre de déchets abandonnés d'emballages ménagers dans les espaces publics, urbains ou naturels.



Le nettoiement curatif seul ne peut pas tout !

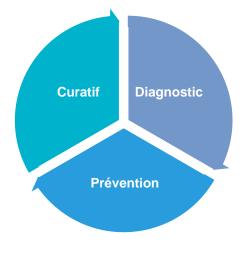
Pour agir efficacement sur le gisement et la pollution liée aux déchets abandonnés, il est primordial de mener :

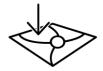


des actions de diagnostic (connaître et comprendre)



pour mener les actions de prévention adaptées





Pour une efficacité optimale, il est intéressant d'agir sur de grands périmètres



Et en coordination avec d'autres acteurs pour bien appréhender la dynamique territoriale à l'œuvre

Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA)

Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) est un plan d'actions structuré pour prévenir et gérer efficacement les déchets abandonnés sur un territoire : il identifie les actions complémentaires associant diagnostic + préventif + curatif

Il est le cœur du partenariat avec Citeo

Le diagnostic - une étape indispensable

- Objectif: comprendre la pollution de DA sur le territoire (où, quoi, qui) et cibler les actions
- Un outil phare : la cartographie des hotspots

La prévention

- Objectif : donner les moyens de ne pas abandonner le déchet
- Des exemples : installer ou retirer des dispositifs de collecte et sensibiliser les usagers

Le nettoiement curatif

- Objectif : limiter l'impact sur la biodiversité
- Des exemples : opérations de nettoyage adaptées

Les cibles : au titre des déchets abandonnés, 2 grands types de bénéficiaires







Les collectivités territoriales en charge de la salubrité publique

Entendues au sens de la convention comme toute commune et tout EPCI à fiscalité propre.

Une CONVENTION-TYPE

avec couverture d'une partie des coûts de nettoiement, en fonction de la taille et du milieu de la commune





Les autres personnes publiques

Toute personne morale de droit public

n'appartenant pas à la catégorie « Collectivités territoriales en charge de la salubrité publique ou leurs groupements» en charge de l'entretien de terrains relevant de sa gestion,

dès lors que s'y trouvent des déchets devant faire l'objet d'opérations de résorption ou de nettoiement.

Des CONVENTIONS SPÉCIFIQUES

en fonction des typologies de bénéficiaires (gestionnaires de certains espaces naturels, gestionnaires de réseaux routiers, autres personnes publiques)

Les financements pour les collectivités des Outre-mer

Concernant les collectivités territoriales,

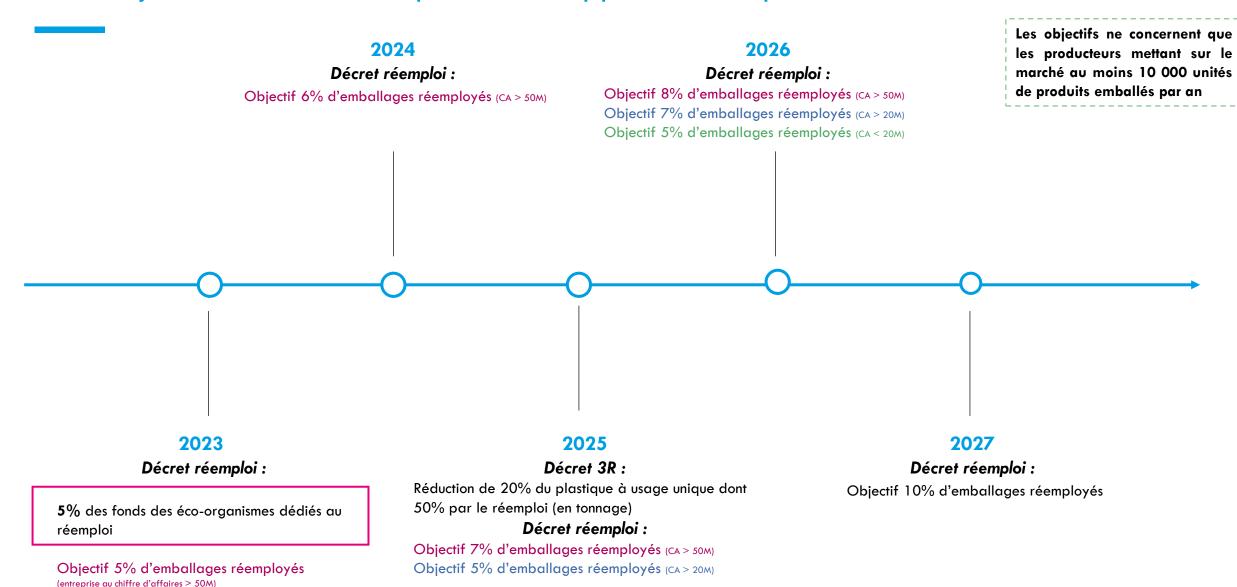
les pouvoirs publics ont fixé le barème permettant de calculer le montant des soutiens à verser avec une variation en fonction du milieu et du nombre d'habitants de la collectivité

TYPOLOGIE DU MILIEU DE LA COLLECTIVITÉ	MONTANT (€/hab/an)
Urbain : commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants permanents	5,44
Rural : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	1,53
Urbain dense : commune dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants permanents	7,31
Touristique (hors urbain dense): communes qui remplissent au moins l'un des critères suivants: • Plus d'1,5 lit touristique par habitant; • Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 % • Au moins 10 commerces pour 1 000 habitants	5,95

Barème extrait du cahier des charges d'agrément de la REP Emballages ménagers

3.5 Réemploi

Une trajectoire ambitieuse pour développer le réemploi cette année

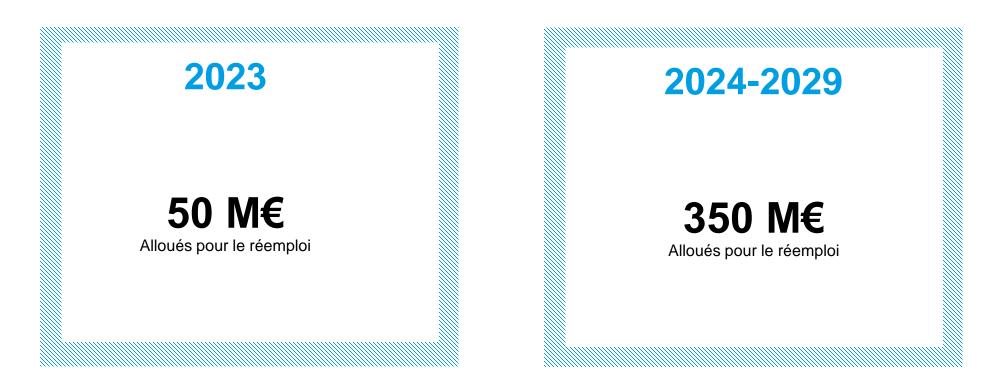


Etat des lieux des initiatives réemploi à Saint-Martin

Il n'y a à date pas d'initiative réemploi à Saint-Martin

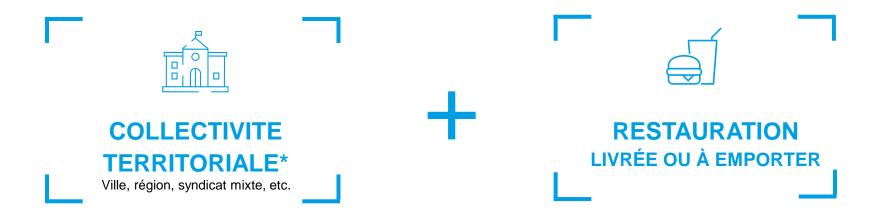
Un financement sur plusieurs années





Permettre à tous nos clients de définir et de mettre en œuvre leur ambition réemploi

Permettre le développement du réemploi dans le secteur de la restauration



Pour être éligible sur l'année 2023, les conditions suivantes doivent être réunies :

- L'ensemble des restaurateurs doivent être clients d'un éco-organisme au titre de leur obligation environnementale liée à la REP pour le recyclage de leurs emballages ménagers
 - → Citeo accompagne les Collectivités pour faciliter l'adhésion des restaurateurs partenaires : https://www.citeo.com/devenir-client/
- Fournir la liste des restaurants partenaires au projet et l'ensemble de leur IDU (Numéro d'identifiant unique).

^{*}Collectivités, leurs groupements et établissements ayant compétence pour participer au présent appel à projets (ville, région, syndicat mixte, etc...), en tant que porteur du projet sur la restauration livrée ou à emporter sur son territoire.

Quels sont les projets attendus ?



ÉTUDES

Travail préparatoire à un projet opérationnel.

<u>Objectif</u>: Réaliser un diagnostic et valider les hypothèses d'un concept avant de l'expérimenter sur le terrain.

- Etude de faisabilité
- Etude en Recherche et Développement
- Etude d'opportunités consommateur
- Etude environnementale



EXPÉRIMENTATIONS

Test terrain à petite échelle impliquant un investissement restreint

Objectif: tester la faisabilité, validité d'une partie ou de la totalité de la boucle de réemploi avec l'objectif d'entériner une hypothèse.

Cela peut passer par exemple par :

- Expérimentation sur la traçabilité et les modalités de consigne (financière ou non);
- Expérimentation de lavage et de logistique



PASSAGE À L'ÉCHELLE

Investissements ou frais de fonctionnement liés au réemploi

Des infrastructures nouvelles peuvent être nécessaires dans la mise en place d'un projet de réemploi :

- Achat d'un parc de contenants réemployables (à mettre à disposition des commerçants ou des opérateurs de réemploi)
- Dispositifs de retour des emballages (par exemple, les automates de récupération ou les systèmes basés sur la confiance)
- Prestations ou équipement de lavage des contenants
- Développement de solution technique pour le suivi des contenants

Quelques grands principes (1/2)

CE QUI EST INCLUS

- Les projets concernant les emballages ménagers ;
- Les candidatures portées par des collectivités territoriales pour la restauration livrée ou à emporter uniquement ;
- ☐ Les frais engagés entre le 01/01/2023 et le 31/12/2024;
- Les projets se terminent fin 2024 au plus tard.

CE QUI N'EST PAS INCLUS

- Les projets ciblant les emballages industriels et commerciaux;
- Les projets portés uniquement par des opérateurs de réemploi, des fédérations (les collectivités doivent être les uniques porteurs de projet, mais d'autres acteurs peuvent toutefois être partenaires du projet)
- x Les projets portés par des collectivités territoriales pour des sujets autre que la restauration livrée ou à emporter;
- Les projets concernant de la vaisselle pour une consommation sur place (restauration commerciale, restauration collective, etc.)
- x Les projets débutant en 2024 ou après ;
- × Les frais engagés avant 01/01/2023.



Quelques grands principes (2/2)

Dans cette logique d'inciter les restaurateurs à développer des solutions de réemploi, Citeo et Adelphe proposent de financer et d'accompagner les projets portés par des collectivités :



FINANCEMENT et ACCOMPAGNEMENT

- Citeo financera jusqu'à 70% des dépenses éligibles du projet dans la limite de 2,5M€ (ce qui correspond à un projet de minimum de 3.57M€ de dépenses éligibles)
- ► En plus d'un soutien financier, Citeo et Adelphe fournissent un soutien technique afin de capitaliser sur les connaissances et contribuer à l'accélération du développement du réemploi sur le long terme, sur l'ensemble du territoire.



Modalités de paiement de l'accompagnement :

- 1er versement une fois 30% des dépenses engagées sur le montant total des dépenses éligibles du projet.
- 2ème versement à la fin du projet, sur justification des factures et à réception des livrables finaux.

04 — Echéancier de mise en œuvre

Levier	Actions	2023			24	2025
	Densification des réseaux de collecte	Réalisation de plateformes et pose des bornes d'apport volontaire Densification à définir avec la collectivité				Densification à définir avec la collectivité
Collecte et tri	ECT	Présentation des scénarii à la collectivité Choix du scénario		Etudes complémentaires		Aides à l'investissement
ot ur	Hors-foyer	Lancement de la consultation par CITEO Présentation des offres		Installation des équipements avec un focus sur l'évènementiel		
	Incitation au geste de tri			Lancement d'un AMI	Mise en œuvre de l'AMI	Bilan AMI

Levier	Actions	2023	2024	2025
Mobilisation	Campagne de sensibilisation		1ère vague au T2	2ème vague à définir
	Campagne fil rouge communication de preuves		A définir	
	Activations terrains		Evènements à définir en 2024	Evènements à définir en 2025

Levier	Territoires	2023		2024	2025
	Nouvel AMI valorisation locale	Identification des porteurs de projets potentiels		Lancement de l'AMI Sélection lauréats Accompagnement	Mise en œuvre opérationnelle pour lauréats électionnés
Recyclage	Mise en œuvre opérationnelle de la reprise des matériaux	Mission BE	Appel d'offre	Signature des contrats	

Levier	Territoires	2023	2024	2025
Déchets abandonnés	Nouvelles conventions DA		e Signature de la convention et mise en œuvre du PLDA	Mise en œuvre du PLDA
	Actions de prévention et de sensibilisation aux gestes civiques pour former des écocitoyens	 Expédition 7^{ème} continent Gestes propres 		
Réemploi	Appel à projet	Identification des porteurs de projet		

Les indicateurs & projection des tonnages à 2025

Les indicateurs

Année de référence : 2021

Mise à jour : annuelle (2023 / 2024 / 2025)

Les projets spécifiques (valorisation locale, communication nationale, réemploi...) feront l'objet d'indicateurs distincts.

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Nombre et types de porteurs de projet

SUIVI DES REALISATIONS

- Nombre de bornes installées par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Nombre de projets par état d'avancement

ENGAGEMENTS FINANCIERS

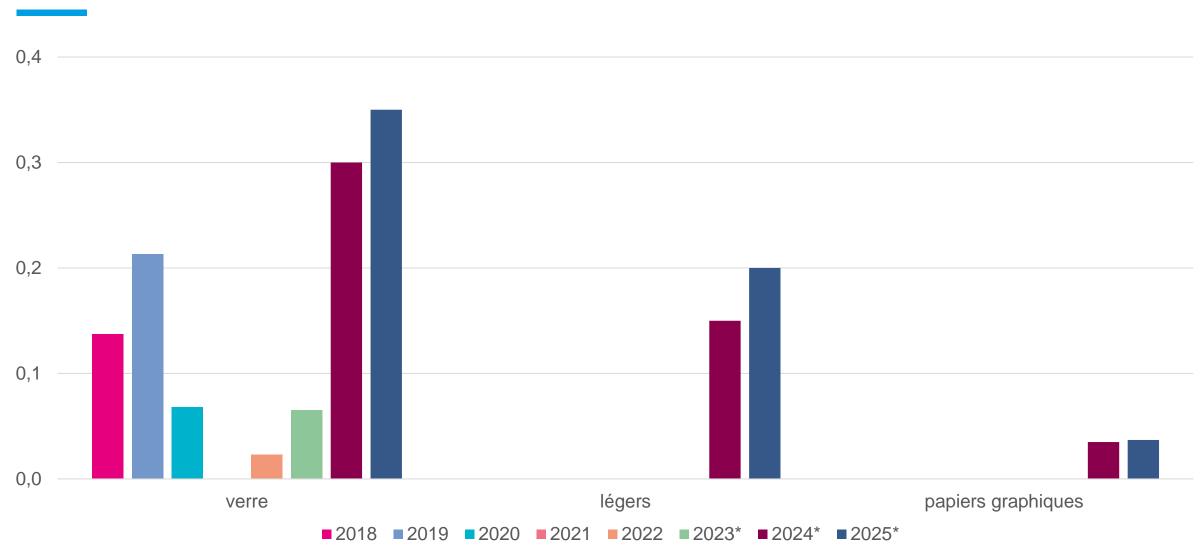
- Montants programmés/engagés par porteur de projet
- Montants engagés/tonnes supplémentaires collectées

RESULTATS

- Tonnes collectées par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Performances de collecte par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Personnes sensibilisées par type d'actions de communication (print, digital, mass media, communication de proximité)

Projection des tonnages à 2025 (ktonnes)





^{*} estimations

Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelphe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelphe décline toute responsabilité-pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelphe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document. -

